



Probleme de rue dangereuse

Par **pierrat**, le **12/01/2014 à 11:41**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
Habitant sur une petite route dangereuse, appelée chemin du Froid à Saint Nabord 88200, impossible de se croiser, pente très raide, virage à angle droit, non éclairée.
Tous les riverains ont demandé que la rue soit en sens unique sauf riverains. La mairie a accepté mais nous a dit que ce n'était pas légal.
2 mois plus tard, les panneaux ont été enlevés suite à demande d'une personne qui habitait plus haut et qui voulait emprunter la rue pour gagner environ 1 minute.
Que faire dans ce cas là pour retrouver notre sécurité ?
[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **le semaphore**, le **12/01/2014 à 12:55**

Bonjour pierrat
Effectivement le panneau sens unique "sauf riverains" n'est pas prévu par les textes.
En quoi la route serait moins dangereuse si seuls les riverains étaient autorisés à l'emprunter ?

Par **aguesseau**, le **12/01/2014 à 13:05**

bjr,
c'est à la mairie responsable de la sécurité de ses concitoyens de prendre les dispositions les plus adaptées.

Par **alterego**, le **12/01/2014 à 13:47**

Bonjour,rrnrn"Sauf riverains" diminue le nombre de véhicules roulant dans le seul sens qui vous intéresse mais ne supprime en aucune façon le danger et ne privilégie donc pas la sécurité.rnrnComment Madame le Maire avait-elle pu accéder à la demande initiale des riverains ?rnrnVotre sécurité est l'affaire de tous les usagers qui doivent adapter leur conduite à la configuration des lieux et aux circonstances de circulation.rnrnDangerosité du virage, l'éclairer et créer sur la portion dangereuse de la route une circulation alternée en y implantant des feux, ajouter à cela un peu de bon sens et de civisme de la part des Navoiriauds qui y retrouveront la sécurité à laquelle ils aspirent. La sécurité c'est l'affaire de tous pas uniquement de quelques uns.rnrnAutre solution, limiter la vitesse à 20Kms/h sur la portion concernée, ça devient de plus en plus à la mode, en rappelant bien qu'avec ou sans passage protégé le piéton est prioritaire. Rappeler ou plutôt informer parce qu'il n'y a pas panneau de signalisation spécifique sur cette priorité hormis vitesse limitée à 20 Kms/h.rnrnCordialement

Par **le semaphore**, le **12/01/2014 à 14:19**

Bonjour rnrnAprès avoir vu le chemin sur Google , un sens unique de circulation pour tous s'impose.rnAux habitants de la commune de débattre entre le sens montant ou descendant et de proposer le résultat de la consultation à madame le Maire pour prise d'arrêté .

Par **kataga**, le **12/01/2014 à 16:20**

Bjr,rnLa mairie peut tres bien réserver la voie aux riverains...rnEt la mettre en sens unique...rnC'est tout a fait légal.

Par **alterego**, le **12/01/2014 à 18:02**

Vu Google.rnSens unique oui, pour tous mais pas "sens unique sauf riverains", cela ne supprimerait pas le danger.rnrnSi les autres usagers doivent effectuer un détour pourquoi pas les riverains ?rnrnOn peut lire la décision dont vous nous faites part dans un PV du Conseil Municipal du 22 janvier 2009.rnrn**10-Chemin du Froid à Longuet :rnDemande de limitation de la circulation aux riverains.rnVu la configuration de la voie et le faible trafic, cette demande n'est pas justifiée.**rnrnCinq années se sont quasiment écoulés, pourquoi ne pas réitérer la demande assortie d'une argumentation plus convaincante que celle de l'époque.rnrnCordialement

Par **kataga**, le **13/01/2014 à 02:00**

Bjr Pierrat,rnrnLa rue serait déjà en sens unique ?rnVous ne l'aviez pas précisé ...!rnFinalement, que veulent exactement modifier les riverains ?rnIl faudrait le savoir...rnLa rue réservée pour eux a double sens ?rnLa rue réservée pour eux à sens unique ?